

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2022

oOo

ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALES AU TITRE DU PÔLE SOLIDARITES POUR L' ANNEE 2023

oOo

RAPPORT

Au titre de sa compétence en matière de prévention spécialisée, le Conseil Départemental soutient, depuis 2011, le dispositif communal de prévention « Accompagnement Suivi Jeunes ». Ce dispositif a vocation à apporter un traitement global de l'insertion sociale des jeunes de 11 à 25 ans concernés en mobilisant l'ensemble des services de droit commun du territoire et des politiques publiques.

Dans le cadre d'une prise en charge individualisée des jeunes et de leur famille, ce dispositif de prévention socio-éducative accompagne les jeunes dans leur développement social et culturel, la prise de conscience de leurs devoirs de citoyen, pour ensuite les préparer à l'emploi.

L'accompagnement suivi Jeunes propose la poursuite du travail entrepris depuis plusieurs années et qui se structure autour de plusieurs accompagnements pour un suivi complet des jeunes :

*** Le travail de rue**

Par une présence sociale active dans les lieux fréquentés par les jeunes, le **travail de rue** permet d'entrer en contact et favorise le lien avec un public entretenant des rapports difficiles avec les institutions.

La construction d'une relation sociale de qualité ne peut se faire qu'après identification des besoins d'un public en difficulté. Il s'agit donc d'aller à la rencontre de ce public à différents moments de la journée et sur différents lieux mais aussi à la rencontre des personnes ressource présentes sur le quartier. Ces rencontres permettent de comprendre les « codes et rituels » des jeunes au sein de leur quartier et d'établir un diagnostic présentant les besoins de ce public afin de proposer des solutions adaptées.

Le processus engagé par les éducateurs auprès de ce public en difficulté est de l'inscrire dans une démarche d'inclusion. Les questions posées au public permettent de créer un premier lien mais également de faire un point sur leurs situations, de les remobiliser sur leurs projets professionnels, de les informer sur les dispositifs existants. L'objectif est de parvenir à faire venir le jeune à l'Ecoute du Noyer Doré pour qu'il accepte une mise en parcours au sein de laquelle, il va être placé au cœur de la réflexion.

* L'accompagnement individuel

Il s'agit d'accompagner des jeunes dans leurs **démarches liées à l'insertion sociale et professionnelle**, en partenariat avec les acteurs locaux. Cet accompagnement est proposé sous la forme d'un parcours individualisé partant des propres ressources du jeune et sous sa libre adhésion.

Le parcours vise à identifier ses difficultés, à les accepter et à les comprendre, afin d'optimiser sa relation avec la société ou le soin, l'objectif étant de l'amener vers les institutions de droit commun pour lui permettre d'accéder à l'autonomie.

Le jeune y est positionné comme acteur de son accompagnement éducatif.

Les éducateurs interviennent dans des champs multiples : insertion, santé, justice, logement, scolarité, accès aux droits, numérique...

* L'insertion socioprofessionnelle

Depuis 2017, la ville s'est fixée comme priorité de renforcer et d'élargir les actions d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif principal est de mobiliser ou de remobiliser les jeunes les plus démunis socialement vers une insertion socioprofessionnelle réussie, en les accompagnant vers les institutions de droit commun d'aide à la recherche d'emploi et/ou de qualification.

Le travail de l'équipe socioéducative s'est centré sur le suivi individuel des jeunes les plus éloignés de l'emploi, en décrochage scolaire ou en voie de marginalisation, et passe par :

→ L'accompagnement et le suivi

L'objectif principal est de **mobiliser ou de remobiliser les jeunes les plus démunis** socialement en les accompagnant vers les institutions de droit commun d'aide à la recherche d'emploi mais aussi, de les préparer au monde d'aujourd'hui. Il leur permet une projection par le biais de la construction d'un projet de vie, de développer l'autonomie et de traiter les problématiques sociales qui sont des obstacles à un retour à l'emploi efficace.

→ Les chantiers éducatifs

Les chantiers éducatifs répondent avant tout à un objectif de remobilisation et d'accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi.

C'est un **lieu privilégié d'apprentissage des règles et des normes du monde du travail** (assiduité, ponctualité, respect des autres et des consignes).

La mission consiste toujours en un chantier d'intérêt communal, associatif ou lié à l'environnement.

Les jeunes y sont encadrés par un éducateur de l'écoute du Noyer Doré et un professionnel, en soutien technique. Il peut s'agir d'un agent de la Ville ou d'un partenaire associatif.

A l'issue du chantier, et selon leur degré d'implication, ils reçoivent un bulletin de paye et un salaire.

→ Le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)

Depuis 2021, la ville d'Antony a intégré le PRIJ. Ce plan est fondé sur le **repérage des jeunes** en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions adaptées, **le renforcement du travail partenarial** des acteurs locaux autour de la mobilisation des dispositifs et l'accompagnement personnalisé de jeunes et la

mobilisation d'une multiplicité de dispositifs de droit commun : citoyenneté, insertion professionnelle, culture-sport, éducation, logement, santé, lien social.

Ce dispositif se réunit mensuellement, via son groupe opérationnel.

* **Les actions collectives et d'animation socioéducative**

Des actions collectives sont développées à l'initiative d'acteurs locaux ou à la demande de jeunes suivis afin d'aider ces derniers à s'organiser pour construire un projet, à apprendre les codes sociaux de la vie collective et à en accepter les règles.

→ Séjour de rupture

Le séjour de rupture ne représente qu'une étape dans le cadre d'une prise en charge globale (éducative, comportementale, scolaire, santé...) de chaque jeune. L'objectif du séjour de rupture est de permettre au jeune de s'éloigner d'un environnement influent (famille, amis, réseaux sociaux...) et de l'aider à s'approprier les valeurs et les règles de vie en collectivité.

L'objectif des séjours est de prévenir toute forme de repli sur soi pouvant mener à des comportements plus extrêmes (radicalisation). Il s'agit, à terme, d'accompagner ce public décrocheur dans une démarche de réintégration dans un parcours scolaire ou qualifiant, et de favoriser ainsi une insertion sociale et professionnelle durable. Le cadre proposé lors du séjour de rupture (éloignement des amis, de la famille, des tentations sur internet, séjour en petit groupe...) offre à chaque jeune, un espace de réflexion sur lui-même en l'accompagnant dans sa démarche de développement personnel. Le public peut ainsi s'interroger sur son repli et aussi sur le sens qu'il souhaite donner à sa vie.

→ Atelier danse

L'accompagnement social collectif passe par la mise en œuvre d'actions ciblées visant le respect des règles, de l'autre et de soi.

Au-delà de ces objectifs généraux, l'atelier danse vise à travailler avec 12 jeunes âgés de 12 à 17 ans sur des problématiques liées à la relation à autrui et à l'inhibition.

Cette année, le travail sur les relations à l'autre, la dévalorisation de l'image de la femme et l'inhibition, sera poursuivi en insistant particulièrement sur la notion de plaisir et de cohésion de groupe. Au niveau personnel, l'accent sera mis sur le développement personnel, le respect des règles d'hygiène de base et le dépassement de soi.

En parallèle, des stages seront mis en place afin d'évaluer si ces problématiques se retrouvent chez les jeunes d'école élémentaire et de collège. Ils permettront également de repérer les besoins particuliers de ces jeunes auxquels l'atelier pourra répondre.

→ Activac 12/18 ans

Pendant les périodes de vacances scolaires, le dispositif vise à prévenir le désœuvrement et l'inactivité favorisant le passage à l'acte délinquant des 12/18 ans dans le cadre d'actions éducatives favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté, la lutte contre le décrochage sociétal et scolaire mais aussi le libre arbitre.

→ Foot en salle

Il s'agit de familiariser les jeunes avec les équipements municipaux du quartier. Par le passé, beaucoup de jeunes ont ressenti de la frustration quant au fait de ne pas avoir accès au gymnase. Cela peut se traduire par des tentatives de passage en force et des conflits avec les gardiens. Avec la mise en place de cet atelier, les relations peuvent s'apaiser et des tournois s'organiser conjointement avec le personnel municipal. Un animateur vacataire encadre les jeunes et insiste sur la notion de respect des lieux et du matériel.

Le coût prévisionnel de l'ensemble du dispositif de prévention socio-éducative s'élève à 449 913€, hors charges indirectes. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 329 410 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2023 qui sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**ET : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALES AU TITRE DU PÔLE SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2023**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la
cohésion sociale,

CONSIDERANT la proposition de partenariat présentée par le Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du Pôle Solidarités,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Adopte le programme d'actions relatif aux subventions
départementales au titre du pôle solidarités pour l'année 2023, soit :

* 329 410 euros dans le cadre de la prévention spécialisée pour le dispositif
Accompagnement Suivi Jeunes de la Ville d'Antony.

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de
financement et le contrat d'objectifs qui seront établis par le Conseil Départemental des
Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 - Les recettes correspondantes, soit 329 410 €, seront inscrites au
budget concerné au compte 74 73 – rubrique fonctionnelle 523 – UAC : POLVIL.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

